



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
Service Politique de la Ville

**2020 DDCT 50** Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 et la signature du Contrat de ville parisien en mai 2015, huit conseils citoyens ont vu le jour dans les quartiers populaires, un par arrondissement concerné. Composés d'un collège d'associations et d'acteurs locaux et d'un collège d'habitants (tirés au sort sur liste de la Caf ou volontaires), ces conseils citoyens sont un levier important pour favoriser la participation des habitants et des acteurs locaux aux politiques conduites dans les quartiers populaires.

Ils visent à garantir la place des habitants dans les décisions qui les touchent à travers notamment leur participation aux instances de pilotage, mais aussi à favoriser leur libre expression et à créer un espace de projets et de propositions. Ils contribuent ainsi à retisser des liens entre habitants et institutions pour que les politiques publiques conduites répondent mieux à leurs besoins et attentes. Les huit conseils citoyens ont déjà pu, depuis leur mise en place en 2016, prendre une part active aux comités de pilotage locaux et parisiens, rencontrer des partenaires du Contrat de ville et proposer des projets au budget participatif, tirant parti de la politique ambitieuse de la Ville de Paris en matière de participation citoyenne. Ils bénéficient, depuis mars 2017, de l'appui de huit postes d'adultes-relais, cofinancés par l'Etat et la Ville de Paris, qui ont pour fonction l'animation et l'accompagnement de ces conseils citoyens.

Parce que ces conseils citoyens ont vocation à être largement ouverts et à favoriser la participation de tous, leur travail de mobilisation des habitants est essentiel. La présente délibération entend soutenir leur action grâce au versement d'une subvention leur permettant notamment de mieux communiquer auprès des habitants et de favoriser le lien social. Elle illustre ainsi la priorité accordée par la Ville de Paris à la participation des habitants et son souci de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et citoyennes, en particulier dans les quartiers populaires.

Il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions aux associations auxquelles les conseils citoyens ont choisi de s'adosser pour leur fonctionnement :

**Association AIRES 10 (10<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association AIRES 10 encourage et participe au développement de la vie des quartiers populaires du 10<sup>ème</sup> arrondissement, à l'éducation populaire, à une solidarité réelle et durable, à la mise en œuvre des moyens pour y parvenir. L'association s'attache tout particulièrement à favoriser et mettre en œuvre : la rencontre entre les générations, les communautés et les classes sociales ; l'accès à toutes activités culturelles ou sportives ; la lutte contre les inégalités sociales ; toute action concrète en direction des populations en difficultés. Soucieuse de soutenir le Conseil citoyen du 10<sup>ème</sup>, l'association a accepté d'héberger en son sein l'animatrice-accompagnatrice et de porter, pour son compte, les moyens financiers mis à sa disposition. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 10<sup>ème</sup> et du soutien apporté par l'association AIRES 10, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

#### **Association Le Picoulet (11<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association Le Picoulet a pour but de gérer la Maison de quartier et le centre social afin d'en faire un lieu de solidarité et de culture populaire. A ce titre, elle mène une action sociale globale, ayant pour principe de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse, principalement les habitants du quartier de la Fontaine au Roi. Dans la continuité de ces actions, le Centre Social Le Picoulet a été choisi par le Conseil citoyen du 11<sup>ème</sup> arrondissement pour gérer sa subvention de soutien. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 11<sup>ème</sup> et du soutien apporté par l'association LE PICOULET, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

#### **Association Rungis Brillat Peupliers- ARBP (13<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) développe divers projets visant à soutenir et développer le lien social dans les quartiers du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Ses premières actions visaient à l'accompagnement des habitants dans le cadre de la restructuration de la résidence Brillat-Savarin, avec en premier lieu l'organisation de la fête des associations et des habitants, événement devenu depuis annuel. Les projets qui ont suivi visent à ce que tous les habitants puissent exercer leur citoyenneté, à tous les âges de la vie, dans des actions locales concrètes. Elle s'occupe également du Fonds de Participation des Habitants depuis 2003. Dans la continuité de ces actions, l'ARBP a été choisie par le Conseil citoyen du 13<sup>ème</sup> arrondissement pour gérer sa subvention de soutien. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 13<sup>ème</sup> et du soutien apporté par l'association RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 3000 euros.

#### **Association CASDAL 14 (14<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association, depuis sa création en 2003, s'est donnée pour mission de promouvoir et développer l'éducation populaire et la création artistique tout en favorisant les échanges entre les habitants du quartier. Elle assure la mise en œuvre et l'organisation de pratiques culturelles, artistiques, scientifiques, techniques et sportives au sein de centres d'animation. Soucieuse de soutenir dès ses débuts le développement du Conseil citoyen du 14<sup>ème</sup> arrondissement, elle a accepté d'héberger en son sein l'animatrice-accompagnatrice et de porter, pour son compte, les moyens financiers mis à sa disposition. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 14<sup>ème</sup> et du soutien apporté par l'association CASDAL 14, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2000 euros.

### **Centre social et culturel Porte Pouchet (17<sup>ème</sup> arrondissement)**

L'association a pour objet principal d'animer et gérer le centre social et culturel situé porte Pouchet, en s'inscrivant dans le mouvement de l'éducation populaire. Son périmètre d'action couvre prioritairement le territoire situé entre la Porte Pouchet et le Boulevard Bessières, ainsi que les quartiers limitrophes. A travers les activités de cet espace de proximité et par ses actions hors les murs, l'association a parmi ses objectifs cardinaux d'être un acteur de l'animation de la vie locale dans et hors les murs, basée sur la participation des habitants et la collaboration entre partenaires locaux. L'association se nourrit des demandes exprimées et des initiatives individuelles et collectives des usagers afin de renforcer le lien social et de développer la vie associative. Le soutien au conseil citoyen du 17<sup>e</sup> s'inscrit dans la continuité de ces projets. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 17<sup>ème</sup> et du soutien apporté par le centre social et culturel Porte Pouchet, il vous est donc proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 2000 euros.

### **Association Conseil citoyen Paris 18<sup>ème</sup> (18<sup>ème</sup> arrondissement)**

Constituée en novembre 2016, l'association Conseil citoyen Paris 18<sup>ème</sup> entend, à l'instar des autres Conseils citoyens, favoriser l'expertise partagée et l'expression de la parole des habitants des quartiers populaires, souvent éloignés des processus traditionnels de participation. Le Conseil citoyen entend participer pleinement à la gouvernance du Contrat de ville, en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation), et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 18<sup>ème</sup>, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 euros à l'association conseil citoyen Paris 18<sup>ème</sup>.

### **Association Optima (19<sup>ème</sup> arrondissement)**

Affiliée au réseau France Médiation, OPTIMA est une association qui intervient au service du lien social dans les quartiers prioritaires par le conseil auprès des différents territoires (conseil, diagnostic, accompagnement, suivi), la formation à la médiation, à la prévention et à la gestion des conflits, la médiation sociale pour améliorer le cadre de vie. Depuis mars 2017, OPTIMA assure le portage des 8 animateurs-accompagnateurs des conseils citoyens parisiens recrutés par France Médiation, ainsi que celui de leur coordinatrice. Ces animateurs-accompagnateurs soutiennent les huit conseils citoyens parisiens dans leurs missions et leur organisation. Elle a accepté, avec l'accord de ses membres, de porter la subvention du conseil citoyen du 19<sup>e</sup> arrondissement. Compte tenu de l'importance des missions confiées aux Conseils citoyens et du soutien apporté par l'association OPTIMA, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 3000 € pour le Conseil citoyen 19<sup>e</sup>.

### **Association ARCHIPELIA (20<sup>ème</sup> arrondissement)**

Le centre social Archipelia intervient auprès d'un public composé de familles, de jeunes et d'enfants. Il s'agit d'un partenaire structurant du quartier de Belleville, qui propose un accueil de proximité des habitants du quartier, des projets de soutien à la parentalité, à l'égalité femmes-hommes et des projets de formations dans le domaine linguistique et de l'emploi. Elle a accompagné de nombreux projets de participation

des habitants, notamment autour de l'égalité femmes-hommes. Le soutien au conseil citoyen du 20<sup>ème</sup> s'inscrit dans la continuité de ces projets. Compte tenu de l'importance des missions confiées au Conseil citoyen du 20<sup>ème</sup> et du soutien apporté par l'association ARCHIPELIA, il vous est donc proposé d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 3000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris